



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE LA SARRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de La Sarre que le conseil municipal tiendra, le mardi 7 novembre 2023 à 18 h 30, une séance spéciale au cours de laquelle le programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026 sera adopté.

Au cours de cette séance spéciale, les délibérations du conseil, de même que la période de questions, porteront uniquement sur le programme triennal d'immobilisations.

Cet avis est donné conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes.

DONNÉ À LA SARRE
CE 27 OCTOBRE 2023

Valérie Fournier
Greffière